

## La sincérité avant tout...



Gérard Bekerman  
Président de l'Afer

Chère Adhrente, Cher Adhérent,

**3,45 % net de frais de gestion,** tel est notre taux de rendement 2012 du Fonds Garanti en euros.

Notre Association ne peut que se réjouir d'un tel taux. Pourquoi ?

Parce que ce taux nous place, comme jadis, parmi les meilleurs du marché de l'assurance vie.

Parce que notre taux s'applique à une épargne de 40 milliards d'euros, un énorme paquebot qui n'a d'équivalent ni en France, ni en Europe. Enfin, parce que ce taux de 3,45% net s'applique en toute égalité aux 711 000 adhérents de l'Afer, quelle que soit leur ancienneté ou le montant de l'épargne détenue.

Comment notre Association a-t-elle obtenu un tel taux ?

Un taux résulte de cinq éléments :

- de tout ce qui provient des coupons des obligations, ou des dividendes des actions,
- du produit des avances accordées à certains d'entre nous : les intérêts des avances bénéficient à notre fonds garanti,

- de la rémunération de la réserve de capitalisation.

À quoi sert cette réserve ? Il s'agit d'une réserve qui augmente quand le prix d'une obligation croît et diminue quand celle-ci baisse ; cette réserve produit une rémunération qui appartient au fonds en euros et qui vient elle aussi « nourrir » notre taux - de la réalisation des plus-values qu'on peut avoir sur les actions quand leurs valeurs montent, mais cela suppose que notre portefeuille soit en plus-value - et, cinquièmement, de ce qu'on appelle la PPE, la provision pour participation aux excédents.

À quoi sert une PPE ? C'est une enveloppe dans laquelle nous pouvons « mettre de côté » pour les années à venir. La PPE nous permettrait de lisser les rendements des prochaines années. N'oublions pas que nous avons 512 centenaires à l'Afer et plus de 100 000 adhérents ont au moins 80 ans. Envisager de l'alimenter est prudent mais viendrait diminuer le taux servi cette année. Nous estimons à l'Afer que tout ce qui peut être naturellement obtenu doit être naturellement donné et que la PPE ne devrait être alimentée qu'avec des produits « exceptionnels ». Il est certes prudent de penser à l'avenir, mais il est encore plus sage de penser à nous aujourd'hui. D'autant que j'ai confiance dans l'avenir de notre fonds garanti.

Oui, notre taux est un taux normal, **sincère**, la juste contrepartie d'un risque, un taux dans la sécurité de notre épargne, dans la durée, en bon père de famille.

Saluons la clairvoyance de l'équipe d'Aviva Investors ainsi que la compétence de nos administrateurs dont le métier est précisément la gestion.

Notre Conseil d'administration est maintenant un Conseil de professionnels reconnus au service de l'Afer.

La moyenne de notre rendement net au cours des cinq dernières années ressort à 3,88%. C'est bien. Notre taux sera toujours un taux de sincérité, l'intégralité des bénéfices nous sera reversée.

2012, c'est aussi l'année du rebond de nos supports en unités de compte. Elles sont toutes positives, variant de 5,05% pour Dynafer à plus de 22% pour ID-Afer, sans oublier Afer-Sfer, notre plus gros support en UC, qui gagne 19,58%.

Nous sommes nombreux dont l'âge et la situation personnelle nous permettent de rechercher une meilleure performance en investissant sur des supports en unités de compte. Les économistes estiment qu'à 3 700 points le CAC n'est pas très cher. Même s'il peut baisser, ils pensent que la probabilité de hausse est supérieure à la probabilité de baisse au cours des prochaines années. Il vient déjà de gagner 15% en 2012.

N'attendons pas de prendre le train quand il est déjà parti : nos 2000 conseillers Afer sont à votre écoute pour vous donner le bon conseil.

**AFER, C'EST POUR LA VIE**  
CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER  
RENDEMENTS 2012

FONDS GARANTI en euros  
sécurité et rentabilité  
actifs gérés au 31/12/2012 : 40 milliards d'euros

**3,45 %**  
net de frais de gestion et tous prélèvements effectués



L'Afer met à la disposition des adhérents...

## DEUX NOUVEAUX SUPPORTS

pour permettre de diversifier votre épargne

► Les supports en unités de compte Afer Actions Amérique et Afer Marchés Emergents seront à votre disposition au sein de votre adhésion au contrat multisupport Afer dès la mi-avril.

### AFER MARCHÉS EMERGENTS : Bénéficiaire de la croissance des pays émergents

L'objectif de ce support est de rechercher une exposition à la croissance des marchés émergents, à travers 3 classes d'actifs différentes :

- Les OPCVM investis en actions des sociétés des pays émergents,
- Les OPCVM investis en obligations (dette) des pays émergents, émises par les Etats ou les entreprises privées et publiques,
- Les actions des sociétés européennes dont une partie des résultats résulte de leur activité dans les pays émergents.

La gestion cherchera des sources de performance diversifiées dans ces trois classes d'actifs. Le support présentera ainsi un risque plus équilibré qu'un fonds uniquement investi en actions des marchés émergents. Le fonds pourra être exposé au risque de change.

### AFER ACTIONS AMÉRIQUE : Offrir l'accès à un marché incontournable

Ce support sera investi en actions de sociétés nord-américaines (USA et Canada). Les Etats-Unis sont aujourd'hui une zone d'investissement incontournable :

- la première économie au monde même si elle est rattrapée par la Chine
- une économie stable
- une industrie riche de nombreux leaders mondiaux

La gestion de ce support sera fondée sur la sélection des titres et le risque de change sera couvert. Ces deux fonds viennent compléter les supports en unités de compte déjà existants en offrant un accès à des marchés et des zones géographiques spécifiques.

Votre conseiller est à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements nécessaires sur ces nouveaux supports.

*Les prospectus complets et les documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) sont disponibles auprès de votre conseiller, du Gie Afer, sur le site Internet [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).*

## PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX...

Suite à une nouvelle augmentation des taux de prélèvements sociaux au 1<sup>er</sup> juillet 2012, portant le taux global de prélèvements à 15,5 %, sans précisions sur les modalités d'application de la part de l'Administration fiscale, l'Association Afer a sollicité en mai 2012 une position formelle des autorités compétentes sur la solution de mise en œuvre qui lui semblait la plus juste pour ses adhérents.

L'Afer a demandé la reconnaissance d'un principe simple et clair, l'applica-

tion d'un *prorata temporis* sur le taux de rémunération définitif, pour toute augmentation applicable en cours d'année.

Cependant, sans réponse officielle à ce jour (ou en décembre 2012), l'Association Afer a retenu pour l'année 2012 une solution alternative, permettant de s'appuyer sur les caractéristiques du contrat et limitant le risque de contestation :

- application du taux de prélèvements sociaux de 13,5% sur les intérêts acquis au 1<sup>er</sup> semestre 2012 calculés au taux plancher garanti

## AFER IMMO : des résultats supérieurs aux attentes

Les nouvelles souscriptions ont été suspendues le 28 décembre 2012, pour préserver le rendement et la qualité des investissements de la société civile à capital variable Afer Immo. Le gérant AREF recherche activement de nouveaux actifs immobiliers et répond à des appels d'offre pour préparer la réouverture du fonds.

La réouverture des souscriptions à ce support et le montant de l'enveloppe annuelle vous seront communiqués sur le site internet de l'Afer, [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr), sur la page dédiée au support en unités de compte Afer Immo.

**OPENSFER** : gestion assurée par Aviva Investors France. Depuis le 08/02/2013, la gestion du support Opensfer est intégralement assurée par Aviva Investors France. L'objectif de gestion de ce fonds reste inchangé.

**AFER-EUROSFER** : le fonds est désormais géré de façon active par Aviva Investors France et son indice de référence est l'Eurostoxx®.

- application du taux de prélèvements sociaux de 15,5% sur les intérêts acquis au 2<sup>e</sup> semestre 2012 calculés au taux plancher garanti
- application du taux de prélèvements sociaux de 15,5% sur le complément de rémunération calculé au taux définitif et servi au 31 décembre 2012 lors de l'inscription en compte.

Cette position permet de préserver au mieux l'intérêt des adhérents en l'état de la doctrine fiscale disponible, en sécurisant le traitement des prélèvements.

# LES COMBATS DE L'AFER...

► L'Afer était invitée aux Journées parlementaires mardi 6 février en présence du Ministre du Budget, d'un grand nombre de députés et sénateurs, en particulier Philippe Marini, président de la commission des Finances du Sénat, Charles de Courson, député de la Marne, Dominique Lefebvre, mandaté par le gouvernement pour rédiger avec Karine Berger le Rapport sur l'Epargne, François Marc, Sénateur du Finistère, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Marietta Karamani, députée de la Sarthe, du Directeur général du Trésor...

## Résumé de l'intervention du Président de l'Afer

“**M**erci, Monsieur le Président. J'ai entendu la voix de notre ministre du Budget, la voix du sénateur, la voix de l'assureur, la voix du régulateur, la voix du professeur, eh bien je suis heureux d'exprimer aujourd'hui la voix de l'épargnant et plus particulièrement des 710 000 adhérents Afer qui détiennent un contrat d'assurance vie.

Le président Marini disait à l'instant qu'il existait une fiscalité de droite et une fiscalité de gauche. A l'Afer, nous estimons qu'il n'existe qu'une fiscalité. Une fiscalité qui est ni de droite, ni de gauche, mais une fiscalité qui soit bonne pour la France et bonne pour les épargnants.

Regardez la lourde addition de taxations et de prélèvements de l'assurance vie au cours du temps. Le député Dominique Lefebvre et la députée Karine Berger ont aujourd'hui la responsabilité d'un rapport demandé par notre Premier ministre sur l'épargne des ménages.

Monsieur le député, l'assurance vie n'a pas besoin de réforme. Elle ne demande pas de prime à la casse ni de subvention. Elle n'est pas malade. Elle rapporte à la nation. Elle est le pilier pour faire face aux aléas de la vie, le pilier de nos entreprises, le poumon patriotique de financement de notre dette publique, le pilier je dirais existentiel puisqu'elle prolonge notre vie au-delà de notre vie en donnant à nos proches, à tous ceux que nous aimons, nos enfants et nos bénéficiaires.

Messieurs les élus, vos débats doivent être passionnants au Parlement, mais

quand on utilise des mots, on exprime souvent des opinions, des idéologies. Aujourd'hui, je ne vais pas utiliser des mots pour tenter de vous convaincre, mais j'ai quelques notions en mathématique, surtout en addition et en soustraction... Alors, nous allons faire un calcul ensemble.

Sachant que notre dette publique est de 1 800 milliards, que la part de l'assurance dans la dette publique est de 370 milliards, sachant, aussi, que l'Etat devra émettre 170 milliards de nouvelle dette en 2013, que l'Etat emprunte sur dix ans à 2%, que va-t-il se passer si l'assurance vie est taxée, disons à 1% de prélèvements sociaux en plus.

Cela rapportera quelque 450 millions de recettes fiscales. Mais de l'autre côté ? C'est très simple. Si on taxe une fois de plus l'assurance vie, il y aura des rachats, les rachats provoqueront une décollecte, nos gérants vendront alors des emprunts d'Etat, car c'est un papier liquide, et au bout du compte, l'Etat devra émettre de nouveaux emprunts, non pas à 2% comme aujourd'hui, mais à 3 ou 4%, le surcoût financier pour l'Etat sera supérieur à 3 milliards d'euros.

Alors je pose la question à notre Ministre : « Monsieur le Ministre, vous préférez gagner 450 millions de recettes fiscales ou perdre 3 milliards de charges financières ? ». La France a tout à perdre à rechercher un petit gain fiscal au risque de supporter une grosse charge financière.

Abandonnez cette idée de taxation. Redonnez confiance aux épargnants.

L'assurance vie n'est pas un produit de classe. Elle n'est pas un produit de luxe. Des Français ont épargné parfois toute une vie afin de mettre des économies de côté pour leur retraite. Respectons-les. Ne changeons plus les règles en cours de route. Assurons la stabilité, la lisibilité des contrats. Il en va d'un code de l'épargne comme du code de la route. On nous a appris à nous arrêter au stop, au rouge, à ne pas franchir de ligne blanche. Qu'il en soit de même pour l'épargne. **L'épargne appartient aux épargnants.**

Ne changeons pas les règles à chaque carrefour. Il nous faut aujourd'hui cohérence et clarté pour redonner envie, pour nourrir un nouvel espoir, pour redonner confiance à nos entreprises et aux ménages. Vous vous souvenez de ces assiettes fictives de revenus qu'on est allé inventer pour asseoir encore des prélèvements sociaux et toujours des prélèvements sociaux. L'Afer demande aujourd'hui l'accalmie. L'Afer demande la permanence du statut fiscal et social de l'assurance vie.

En conclusion, j'ai confiance en l'avenir. J'ai confiance, parce que notre Président de la République a pris l'engagement de ne pas toucher à l'assurance vie. Nous devons tous aujourd'hui être confiants car un homme de parole tient ses engagements.

Gérard Bekerman

# Un événement heureux ?

## prolongation jusqu'au 30 juin 2013

**Mariages, fiançailles, naissances, anniversaires, diplômes, baccalauréat, brevet...**

Comme les parents d'Olivia, offrez un cadeau à ceux que vous aimez grâce au contrat Afer. À chaque événement heureux, mariage, naissance, obtention d'un diplôme,

pensez à l'ouverture d'une adhésion, dès 100 euros de versement. À cette occasion, en cadeau supplémentaire, le droit d'entrée à l'Association de 20€ sera offert\*.

Rapprochez vous de votre conseiller habituel qui saura vous guider pour mener à bien cette opération.



**Notre plus jeune adhérente Afer**  
Olivia, 1 jour...

\*pour toute adhésion au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer avant le 30/06/2013

## Prochaines réunions Afer

Ces dates sont précisées à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Une invitation personnelle est adressée à chaque adhérent dans les trente jours précédant la manifestation.

### AMIENS

**Jeudi 21 mars**  
L'engrenage  
ZAC des Montières  
76 rue Maberly  
80000 Amiens

### LYON

**Lundi 15 avril**  
L'Espace Tête d'Or  
Centre de Congrès  
103 boulevard Stalingrad  
69100 Lyon-Villeurbanne

### PERIGUEUX

**Jeudi 23 mai**  
Centre Culturel Agora  
Pôle National des Arts  
du Cirque Boulazac  
24750 Boulazac

### EVREUX

**Jeudi 13 juin**  
Le Cadran  
Palais des Congrès d'Evreux  
Boulevard de Normandie  
27000 Evreux

### BLOIS

**Jeudi 28 mars**  
Mercure Blois Centre  
28 quai Saint Jean  
41000 Blois

### STRASBOURG

**Mardi 14 mai**  
Palais des Congrès  
Place de Bordeaux-Wacken  
67000 Strasbourg

### ROCHFORT

**Jeudi 30 mai**  
Palais des Congrès  
40 bis rue Jean Jaurès  
17300 Rochefort

### Assemblée Générale

**Mardi 25 juin**  
Nice Acropolis  
1 Esplanade Kennedy  
06300 Nice

### ROANNE

**Mercredi 10 avril**  
Centre Pierre Mendès France  
12 avenue de Paris  
42311 Roanne

### MONTEILIMAR

**Jeudi 16 mai**  
Palais du Bonbon  
et du Nougat  
100 route de Valence  
26200 Montelimar

### DUNKERQUE

**Jeudi 6 juin**  
Casino de Dunkerque  
40 place du Casino  
59240 Dunkerque

  
le refuge de votre épargne

**Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule.**

Vous fêtez un mariage, un diplôme, un anniversaire, une naissance... ? Accompagnez ces événements heureux de la vie avec un contrat d'assurance vie AFER accessible dès 100 €.

Document publicitaire édité en septembre 2012 par le GIE AFER - Groupement d'intérêt économique régi par les articles L.251-1 à L.251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris - constitué entre l'Association Afer et les sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite - 36 rue de Châteaudun - 75009 Paris

un événement  
heureux dans votre vie ?  
**EN CADEAU**  
DROIT D'ENTRÉE  
À L'AFER : OFFERT !\*

\*Selon conditions consultables sur [www.afercestpourelavie.fr](http://www.afercestpourelavie.fr)



**afer**   
Association Française d'Épargne et de Retraite

La référence en épargne retraite

36 rue de Châteaudun - 75009 Paris Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18 [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr)